

LES TYPES DE POLICES

Deux grands types de polices sont offerts : des polices individuelles et des polices flottantes. Une police individuelle couvre une seule expédition de marchandises, prévue dans la police. Elle permet à l'exportateur d'assurer individuellement chaque expédition, mais elle peut être lourde à gérer et coûteuse. Il est possible d'oublier une expédition qui part alors sans assurances. Les tarifs d'assurance peuvent fluctuer et, à moins d'une couverture à long terme, la prime de chaque expédition pourrait varier selon le dossier des sinistres des expéditions passées.

Une police flottante porte sur une période déterminée et précise le type de marchandises et de voyages assurés. Pour une entreprise qui fait souvent des affaires à l'étranger, un tel contrat d'assurance à long terme est avantageux. En souscrivant une police flottante, l'exportateur-importateur canadien acquiert une protection personnalisée qui comporte les avantages supplémentaires suivants :

- la couverture automatique de toutes les expéditions (y compris la protection en cas de l'oubli de déclarer une expédition);
- la protection contre la perte ou les dommages attribuables au refus des marchandises par le client (la couverture serait maintenue pour l'entreposage ou le retour, sous réserve des conseils de l'assureur);
- l'option d'achat d'une assurance sur les marchandises du vendeur (une assurance d'un risque particulier) si les ventes sont FAB. L'expéditeur est ainsi protégé si la couverture d'assurance de l'acheteur est insuffisante ou si toutes les expéditions ne sont pas assujetties aux mêmes conditions; et
- des limites convenues de responsabilité pour tout vaisseau, aéronef ou emplacement.

Certaines de ces polices visent une période établie, alors que d'autres sont continues, sous réserve de l'annulation par l'une ou l'autre des parties après un préavis. L'assuré est informé des dispositions précises concernant les conditions et les tarifs qui sont applicables dans des circonstances normales. Lors de l'attente de l'expédition ou après le déchargement, un plafond monétaire s'applique généralement par emplacement et véhicule. Les détails et les valeurs sont généralement communiqués régulièrement à l'assureur.

La police flottante ne peut être transférée à une entreprise étrangère. Lorsque l'acheteur exige la souscription d'une assurance, un certificat d'assurance énonçant les conditions de l'assurance flottante est émis et comporte des espaces en blanc que l'exportateur remplit en fonction des détails de l'expédition concernée.